

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1042

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Une place pour l'économie au Conseil fédéral

Parfois, les effets indirects d'un événement sont plus importants que l'événement lui-même. C'est ainsi que l'absence de neige dans les stations pendant plusieurs hivers a provoqué, à droite, une mise en sourdine provisoire du refrain «moins d'Etat», jusqu'à ce que la Confédération compense le manque à gagner de ces mornes saisons.

Le cas de l'échec du nouveau régime des finances fédérales est similaire. Le «non» du peuple et des cantons pèse certes lourd en conséquences directes, mais les effets indirects du verdict sont à nos yeux encore plus importants.

C'est d'abord l'échec d'un projet commun à tous les partis gouvernementaux. La TVA était, dans notre système de concordance si souvent boiteux et indécis, une des rares ententes unanime et importante de ces dernières années. Cet échec va donc augmenter le poids de ceux qui aimeraient — sans proposer d'alternative — en finir avec la concordance. Car si le gouvernement et les quatre partis gouvernementaux ne suffisent plus à faire passer un projet comme celui de dimanche dernier, comment envisage-t-on de s'attaquer aux décisions encore plus importantes, comme notre future association, sous quelque forme que ce soit, avec l'Europe communautaire ?

Autre conséquence indirecte, il faut s'interroger sur le sens des procédures de consultation organisées par le gouvernement avant toute modification législative ou constitutionnelle. Cette procédure a été développée après la Seconde Guerre mondiale pour intégrer toutes les organisations faïtières au compromis politique. Elle avait aussi pour but d'éviter les nombreux référendums lancés au début de la crise économique mondiale des années trente et qui bloquaient la machine législative. Avec ce système, les organisations économiques influencent considérablement les projets de loi et le gouvernement est en droit d'attendre le soutien, en votation po-

pulaire, de ceux à qui il fait des concessions. Mais les organisations économiques ont de plus en plus de mal à intégrer les différents intérêts qu'elles représentent et aussi bien le Vorort que l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ne sont plus capables de regrouper leurs membres sur un compromis, même considéré comme vital pour le pays.

Nous nous approchons donc d'une situation semblable à celle des années trente: vu les blocages dont souffrait le processus législatif et l'impasse à laquelle menait la démocratie directe, le Conseil fédéral s'est fait donner les pleins pouvoirs: plus d'une centaine de décisions importantes, avant la seconde Guerre mondiale, ont été prises par l'exécutif sans que le dernier mot fût laissé au Parlement, au peuple ou aux cantons. Mais pareille solution n'est plus praticable. Restent donc deux possibilités: soit abandonner toute procédure de consultation puisque le gouvernement n'y gagne rien, soit donner aux organisations faïtières de l'économie la place qu'elles méritent: puisque nous acceptons que le Vorort et l'USAM nous gouvernent, il faut en tirer les conséquences et qu'elles soient représentées au Conseil fédéral, ou pourraient siéger MM. Borgeaud et Kündig !

Troisième conséquence indirecte, il faut se poser quelques questions sur la démocratie directe. Le Conseil fédéral et les Chambres ont ficelé un grand paquet qui reflétait la complexité de la matière et qui avait l'avantage d'indiquer à tout le monde où il allait perdre et où il allait gagner. Pour l'élite politique, le paquet était acceptable parce qu'il était en principe équilibré: TVA légère contre soumission des services, suppression de la taxe occulte contre régime durable; suppression du droit de timbre contre compétence du Parlement d'augmenter la TVA pour financer l'AVS. Mais un compromis raisonnable pour ceux qui le négocient est parfois difficile à

WL

(suite à la page 3)